

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un crédit supplémentaire de près d'un million nécessaire à la requalification de la route de Saint-Loup.

Versoix, le 19 juin 2023

Le Conseil municipal est appelé à voter un second crédit de 945'000 CHF afin de permettre la réfection du trottoir, de l'éclairage public, de l'aménagement de décrochements permettant de diminuer la vitesse, de la mise en conformité des arrêts de bus, du revêtement final du terrain du Verger et de la mise à niveau de l'alimentation électrique à proximité du parking Lachenal.

Un premier crédit avait été voté en 2021, suivi d'une demande de complément destiné à la résolution des problèmes hydrauliques du canal de Versoix, la modification de collecteurs, la construction de bassins de rétention, l'agrandissement de la place de travail du service de la voirie et la réfection de la route de Saint-Loup.

Le second crédit soumis au vote des Conseillers municipaux lundi 19 juin, servira à valider le choix du revêtement final du terrain du Verger. Emplacement privilégié des événements communaux comme Versoix on Ice (patinoire) et Festichoc, cet espace nécessite un revêtement adapté à un usage régulier et intensif. C'est un mélange argilo-calcaire (matière naturelle) qui a été retenu et qui recouvrira cette surface. Ce matériau a pour avantage de réduire drastiquement l'entretien et les besoins en arrosage et de supporter le passage de poids lourds, indispensables à l'organisation des manifestations qui se tiennent à cet endroit, ainsi qu'à l'entretien régulier des bassins de rétention.

Ce crédit permettra aussi de coordonner les travaux qui auront lieu sur le tronçon compris entre le chemin des Lombardes et le chemin du Levant en regroupant toutes ces opérations en une seule étape, avec la remise en état de la route de Saint-Loup dont le revêtement sera entièrement remplacé. La réfection du trottoir en fait partie ainsi que l'éclairage public. En effet, l'éclairage public existant ne répond plus aux exigences actuelles et sera donc remplacé dans le cadre de ce même projet. Les nouvelles structures permettront de faire des économies d'énergie en réduisant la puissance des luminaires, mais aussi en y intégrant la gestion à distance. Une mise en conformité des deux derniers arrêts de bus de Saint-Loup est prévue pour donner l'accès direct aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Enfin, des comptages routiers ont démontré que la limitation à 30km/h sur la route de Saint-Loup n'est pas respectée. Trois ralentisseurs ont été matérialisés pour une mise à l'essai de plusieurs semaines et de nouvelles mesures seront effectuées pour pérenniser ou non ces aménagements.